Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 19 (1890)

Heft: 11

Rubrik: Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XX^e ANNÉE N° 11. NOVEMBRE 1890

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Intérêts de la Société. — Les distributions des prix. — Les 24 fuseaux horaires pour la réglementation internationale des heures. — Assemblée annuelle des professeurs des gymnases suisses à Baden, les 4 et 5 octobre 1890. — Partie pratique. — Ordre du jour ou tableau hebdomadaire des leçons. — Les principales méthodes de dessin. — Caisse de retraite des instituteurs fribourgeois. — Bibliographies. — Avis.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Questions mises à l'étude pour être discutées dans la prochaine assemblée générale qui aura lieu à Fribourg dans la première quinzaine de juillet 1891 :

Première question

A TRAITER PAR LES INSTITUTEURS ET LES INSTITUTRICES

L'égalité d'humeur. (Art. 15 de l'*Appendice* du Règlement général.) — Comment l'acquérir et quelle influence peuvent avoir, à cet égard, l'Ecole normale et les Conférences des instituteurs et des institutrices ?

Rapporteur général : M^lle *Overney, Marie,* institutrice à Autigny.

Deuxième question

A TRAITER PAR LES INSTITUTEURS SEULEMENT

De l'importance de l'instruction civique et de l'enseignement de cette branche à l'école primaire.

Rapporteur général : M. *Rosset,* instituteur à Prez.

Les travaux seront remis au rapporteur général pour le 1^er février, au plus tard.

Les rapports généraux seront transmis à la rédaction du *Bulletin* pour le 1er mai.

Aucun rapport, autre que celui du rapporteur général, ne sera présenté à l'Assemblée. LE COMITÉ.

LES DISTRIBUTIONS DES PRIX

Il est d'usage, dans la plupart des établissements d'instruction secondaire et même dans un certain nombre d'écoles primaires, de clore l'année scolaire par une distribution de prix. Que faut-il penser de ce moyen d'émulation ? Convient-il d'y recourir, de le propager, ou plutôt faudrait-il le restreindre, le supprimer même ? Quelle importance devons-nous attacher à ce genre de récompenses ? Sur ces délicates questions, il n'est pas rare de voir exprimer les opinions les plus contradictoires et les moins réfléchies. Nous voudrions aujourd'hui rappeler à ce sujet certaines règles dont l'éducateur ne devrait jamais s'écarter, nous semble-t-il.

Le but d'une distribution de prix ne saurait être de rétribuer après coup, par une sorte d'honoraires qu'on appelle des *prix*, l'étudiant qui a le mieux rempli ses devoirs durant l'année scolaire. Ce serait mettre en parallèle l'écolier avec l'ouvrier qui reçoit le juste salaire dû à son travail. Le salaire de l'ouvrier est le fruit de son travail. L'écolier fidèle à ses devoirs mérite aussi une récompense, mais cette rémunération il la trouve dans les fruits de ses études et de ses efforts. C'est d'abord son amélioration religieuse et morale, c'est ensuite la culture de ses facultés intellectuelles, c'est aussi l'acquisition d'une certaine somme de connaissances qui lui seront profitables dans la vie pratique, en d'autres termes, c'est une préparation plus ou moins prochaine à la carrière qu'il se propose d'embrasser.

Tels sont les vrais fruits, la seule rémunération que l'étudiant retire de l'éducation qu'il reçoit. Or, je le demande, quel rapport existe-t-il entre ces fruits-là et ces beaux livres qu'on distribue aux premiers des classes sous le nom de prix ? Nous estimons donc qu'il y a un vrai danger — le danger de fausser la conscience de l'enfant, celui de déplacer le but de ses efforts — que de faire miroiter à ses yeux, comme récompense de son travail, les prix plus ou moins riches qui lui sont réservés. De là ces mobiles faux dont s'inspirent trop de jeunes gens dans leurs études. Ainsi, qui n'a vu des étudiants négliger telle ou telle branche du programme, parce que cette branche ne lui assurait aucun prix ? Quel maître n'a jamais entendu ce propos significatif sur les lèvres d'un jeune écolier mécontent du livre qu'on lui avait donné comme prix :